



**Convention relative aux  
droits de l'enfant**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRC/C/OPAC/ISL/Q/1  
16 février 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Quarante-deuxième session

15 mai-2 juin 2006

**Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés:  
liste des points à traiter à l'occasion de l'examen initial  
du rapport de l'ISLANDE (CRC/C/OPAC/ISL/1)**

1. À propos de l'article 4 du Protocole facultatif, le Comité prie l'État partie de répondre aux questions ci-après concernant la protection internationale des enfants contre le recrutement dans les forces ou les groupes armés:
  - a) L'État partie exerce-t-il une forme de compétence extraterritoriale s'agissant du recrutement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées (voir art. 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant)?
  - b) L'État partie envisage-t-il d'ériger en infraction le recrutement de personnes de moins de 18 ans sur son territoire?
  - c) L'État partie envisage-t-il d'ériger en infraction le recrutement à l'étranger de ressortissants islandais de moins de 18 ans?
2. Donner de plus amples informations sur l'aide au développement accordée par l'État partie pour ce qui est des contributions ou du soutien aux programmes à l'étranger spécifiquement axés sur les droits de l'enfant, dont les droits des enfants victimes de conflits armés.
3. Fournir des statistiques ventilées (notamment par sexe, âge et pays d'origine) pour 2003, 2004 et 2005 du nombre de mineurs non accompagnés parmi les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants qui proviennent de régions touchées par un conflit armé. Donner de plus amples renseignements sur les conclusions du rapport présenté en avril 2004 par le groupe de travail chargé de la question des enfants non accompagnés (par. 11 à 13 du rapport de l'État partie).
4. Prière de donner des informations sur les programmes de réadaptation physique et psychologique et de réinsertion sociale, en Islande, destinés aux enfants demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants qui auraient été impliqués dans des conflits armés.

-----